

L'AVUF lance le label Habitat Étudiant : une résidence Crous labélisée

Publié le 31 janvier 2025, Mis à jour le 3 février 2025
Catégorie(s) : Communiqué de presse, Les Crous, Se loger



LES RÉSIDENCES POUR ÉTUDIANTS, QU'ELLES SOIENT PUBLIQUES OU PRIVÉES, GÉRÉES PAR DES EXPLOITANTS SPÉCIALISÉS, DES CROUS, DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES OU DIRECTEMENT PAR LEURS PROPRIÉTAIRES (NOTAMMENT BAILLEURS SOCIAUX), CONSTITUENT UNE RÉPONSE PRÉCIEUSE AU BESOIN DE LOGEMENT DES ÉTUDIANTS. ELLES PERMETTENT DE LOGER ENVIRON 1 ÉTUDIANT SUR 5, MAIS DANS DES CONDITIONS TRÈS HÉTÉROGÈNES ET AVEC UNE OFFRE SOUVENT PEU COMPRÉHENSIBLE POUR DE JEUNES PRIMO-LOCATAIRES. PAR AILLEURS, LEUR DÉVELOPPEMENT EST SOUVENT FREINÉ PAR UNE RÉTICENCE DES COLLECTIVITÉS LOCALES FACE À UN PRODUIT IMMOBILIER TROP PEU INSÉRÉ DANS LE TISSU SOCIAL ET URBAIN ; ET CE ALORS QUE CES COLLECTIVITÉS ASPIRENT À CE QUE LES ÉTUDIANTS QUI Y SONT HÉBERGÉS DEVIENNENT DE VÉRITABLES HABITANTS DU TERRITOIRE.

À l'heure où le parc privé diffus (qui loge les $\frac{3}{4}$ des étudiants) se rétracte, il est important de redonner de l'attrait et de la visibilité aux résidences étudiantes, en valorisant celles qui répondent à des objectifs de qualité, de transparence et d'insertion urbaine dans leur environnement.

L'AVUF lance le label Habitat Étudiant : une résidence Crous labélisée

Publié le 31 janvier 2025, Mis à jour le 3 février 2025
Catégorie(s) : Communiqué de presse, Les Crous, Se loger

C'est pourquoi l'AVUF, présidée par François GROSDIDIER, qui réunit 114 communes ou intercommunalités françaises soutenant les établissements d'Enseignement supérieur et de recherche (ESR) et les étudiants sur leur territoire, travaille depuis 3 ans à la création du label HABITAT ÉTUDIANT. Le Vice-président délégué de l'AVUF en charge du logement étudiant, Maxime BOYER, souhaitait un label permettant de distinguer, aux yeux des étudiants, de leurs parents et des décideurs locaux, les résidences faisant le plus d'efforts de qualité dans les logements et la vie sociale des résidents.

Conçu avec l'appui d'APAVE Certification (qui gère un label similaire pour les résidences seniors), en concertation avec plusieurs réseaux d'opérateurs (FPI, USH, Crous), et après concertation avec des associations étudiantes, établissements d'enseignement supérieur et plusieurs gestionnaires de résidences étudiantes, ce label s'appuie sur un cahier des charges de 53 critères. Ces derniers viennent étayer 4 grands engagements et seront évalués, lors d'audits de certification, par une tierce partie indépendante permettant de garantir une impartialité, une objectivité et une légitimité du dispositif de labellisation auprès des parties prenantes.

Testé en 2023, ce cahier des charges, stabilisé en 2024, sert à présent de base pour une expérimentation sur 6 villes universitaires : Dijon, Reims, Sceaux, Troyes, et Toulouse, rejointes par Metz après son élection à la présidence de l'AVUF. Les 6 collectivités concernées s'engagent à déployer et accompagner la mise en place du label, puis analyser les effets de cette démarche. Pendant cette phase pilote, il est possible d'étendre le label à d'autres territoires, à la d'une collectivité ou de gestionnaires de résidences.

En ce début 2025, une résidence à Vandoeuvre-lès-Nancy vient de l'obtenir, ainsi qu'une résidence à Metz, qui décroche le label « premium », en raison de la qualité de la résidence en termes de lien social et d'accueil des étudiants internationaux. Ce sont ainsi 7 villes universitaires concernées par le label, à la veille de son déploiement national, dont 4 en région Grand Est.

LABÉLISATION DE LA RÉSIDENCE MANSART ? CROUS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

La résidence Mansart à Dijon du Crous Bourgogne Franche-Comté fait partie des premières résidences labélisées Habitat étudiant. Cette résidence de 1960, réhabilitée en 2022, comprend des logements entre neuf et dix-huit mètres carrés ainsi que des espaces communs.

La Résidence a été pensée pour faciliter la vie quotidienne et l'épanouissement académique et personnel des 851 étudiants qu'elle accueille.

Les chambres de 9m2 avec sanitaire et cuisine séparés ont laissé place à 3 typologies de chambres plus

L'AVUF lance le label Habitat Étudiant : une résidence Crous labélisée

Publié le 31 janvier 2025, Mis à jour le 3 février 2025
Catégorie(s) : Communiqué de presse, Les Crous, Se loger

adaptées aux attentes actuelles des étudiants : chambres confort, studettes et appartements en colocation. La rénovation a également permis d'améliorer l'isolation acoustique et thermique des logements. De plus, 33 studettes adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR) ont été créées.

Une loge centrale comprend un espace « lounge » détente ainsi qu'une extension offrant différents espaces intérieurs et extérieurs où les étudiants peuvent se retrouver et travailler. Les espaces extérieurs de la résidence ont été réaménagés. Le cadre verdoyant et les installations sportives favorisent la détente, les activités physiques et les rencontres entre étudiants.



À propos de l'AVUF

L'AVUF regroupe 114 communes ou intercommunalités agissant en soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante sur leur territoire. Créée en 1993 et présidée aujourd'hui par François Grosdidier (Maire de Metz et président de l'Eurométropole) l'AVUF poursuit 3 grands objectifs :

- Éclairer les élus et personnels des collectivités adhérentes pour agir efficacement
- Formuler des propositions pour faire évoluer l'organisation nationale et territoriale de l'ESR.
- Élaborer des services ou événements communs pour une présence heureuse des étudiants dans les villes et le développement durable des campus.

I'AVUF lance le label Habitat Étudiant : une résidence Crous labélisée

Publié le 31 janvier 2025, Mis à jour le 3 février 2025
Catégorie(s) : Communiqué de presse, Les Crous, Se loger

Site : www.avuf.fr

Site dédié au label qualité des résidences pour étudiants : <https://habitat-etudiant.fr/>